

# FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE

LIV<sup>me</sup> année. Vol. III. N° 24.

11 juin 1902.

---

Abonnement par année (franco dans toute la Suisse): 5 francs.  
Prix d'insertion. 15 centimes la ligne ou son espace. Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition. — Imprimerie et expédition de C.-J. Wyss, à Berne.

---

## Loi fédérale

concernant

les arrondissements pour les élections des  
membres du Conseil national.

(Du 4 juin 1902.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

DE LA

CONFÉDÉRATION SUISSE

en exécution de l'article 72 de la constitution fédérale;

vu son arrêté du 20 décembre 1901, sur les résultats du recensement fédéral du 1<sup>er</sup> décembre 1900;

sur la proposition du Conseil fédéral \*),

décète :

Art. 1<sup>er</sup>. Les membres du Conseil national sont élus en raison de la population domiciliée au 1<sup>er</sup> décembre 1900, dont le chiffre a été fixé par l'arrêté fédéral du 20 décembre 1901. Ils sont répartis dans les arrondissements électoraux fédéraux conformément au tableau suivant.

---

\*) Voir le message du 26 février 1902 (*F. féd.* 1902, I. 709)

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
<b>I. Canton de Zurich.</b>				
<i>1<sup>er</sup> arrondissement électoral.</i>				
Districts de Zurich (sans l'arrondissement cantonal de Höngg-Weiningen) et d'Affol- tern . . . . .	185,367		9	
<i>2<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Horgen, Mei- len et Hinweil . . . . .	94,439		5	
<i>3<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Uster, Pfäffi- kon et Winterthour . . . . .	93,471		5	
<i>4<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Andelfingen, Bülach et Dielsdorf et l'arron- dissement cantonal de Höngg- Weiningen du district de Zu- rich . . . . .	57,759	431,036	3	22
<b>II. Canton de Berne.</b>				
<i>5<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Oberhasle, Interlaken, Frutigen, Bas-Sim- menthal, Haut-Simmenthal, Gessenay et Thoune . . . . .	102,034		5	
A reporter	102,034	431,036	5	22

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	102,034	431,036	5	22
<i>6<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de Seftigen, Schwarzenbourg et Berne . . .	122,848		6	
<i>7<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de Konolfingen, Signau et Trachselwald. . .	76,647		4	
<i>8<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de Berthoud, Aarwangen, Wangen et Frau- brunnen . . . . .	88,825		4	
<i>9<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts d'Aarberg, Büren, Nidau, Bienne, Cerlier et Laupen . . . . .	87,338		4	
<i>10<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de Neuveville, Courtelary, Moutier et Franches- montagnes . . . . .	61,696		3	
<i>11<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de Porrentruy, Delémont et Laufon . . . .	50,045	589,433	3	29
A reporter	. . .	1,020,469	.	51

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	. . .	1,020,469	.	51
<b>III. Canton de Lucerne.</b>				
<i>12<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Le district de Lucerne . . .	54,339		3	
<i>13<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Entlebuch et Willisau . . . . .	45,758		2	
<i>14<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Hochdorf et Sursee . . . . .	46,422	146,519	2	7
<b>IV. Canton d'Uri.</b>				
<i>15<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Le canton d'Uri tout entier .	19,700	19,700	1	1
<b>V. Canton de Schwyz.</b>				
<i>16<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Schwyz tout entier . . . . .	55,385	55,385	3	3
<b>VI. Canton d'Unterwald.</b>				
<i>17<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Le canton d'Unterwald-le- haut tout entier . . . . .	15,260	15,260	1	1
A reporter	. . .	1,257,333	.	63

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	. . .	1,257,333	.	63
<i>18<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le canton d'Unterwald-le- bas tout entier. . . . .	13,070	13,070	1	1
<b>VII. Canton de Glaris.</b> <i>19<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le canton de Glaris tout entier	32,349	32,349	2	2
<b>VIII. Canton de Zoug.</b> <i>20<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le canton de Zoug tout entier	25,093	25,093	1	1
<b>IX. Canton de Fribourg.</b> <i>21<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le district du Lac, les cercles de Fribourg et de Belfaux du district de la Sarine et le cercle de Dompierre du district de la Broye . . . . .	40,184		2	
<i>22<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le district de la Singine, le district de la Sarine, sans les cercles de Fribourg et de Bel- faux et le district de la Broye sans le cerle de Dompierre .	41,948		2	
A reporter	82,132	1,327,845	4	67

Division	Population des arron- dissements electoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	82,132	1,327,845	4	67
<i>23<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de la Gruyère, de la Veveyse et de la Glane	45,819	127,951	2	6
<b>X. Canton de Soleure.</b> <i>24<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le canton de Soleure tout entier . . . . .	100,762	100,762	5	5
<b>XI. Canton de Bâle.</b> <i>25<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le canton de Bâle-ville tout entier . . . . .	112,227	112,227	6	6
<i>26<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le canton de Bâle-campagne tout entier . . . . .	68,497	68,497	3	3
<b>XII. Canton de Schaffhouse.</b> <i>27<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le canton de Schaffhouse tout entier . . . . .	41,514	41,514	2	2
<b>XIII. Canton d'Appenzell.</b> <i>28<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le canton d'Appenzell Rh.- ext. tout entier . . . . .	55,281	55,281	3	3
A reporter	. . .	1,884,077	.	92

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux.	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	. . . .	1,834,077	.	92
<i>29<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Le canton d'Appenzell Rh.- int. tout entier . . . . .	13,499	13,499	1	1
<b>XIV. Canton de St-Gall.</b>				
<i>30<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts de St-Gall et de Tablat avec la commune de Straubenzell du district de Gossau . . . . .	57,631		3	
<i>31<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Rorschach, du Bas-Rheinthal et du Haut- Rheinthal . . . . .	54,213		3	
<i>32<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Sargans, Gaster et du Lac . . . . .	40,829		2	
<i>33<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts du Haut-Toggen- bourg, du Nouveau-Toggen- bourg, du Bas-Toggenbourg et de Werdenberg . . . . .	62,394		3	
A reporter	215,067	1,847,576	11	93

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	215,067	1,847,576	11	93
<i>34<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de Wil, Vieux- Toggenbourg et Gossau (sans la commune de Straubenzell)	35,218	250,285	2	13
<b>XV. Canton des Grisons.</b> <i>35<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le canton des Grisons tout entier . . . . .	104,520	104,520	5	5
<b>XVI. Canton d'Argovie.</b> <i>36<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de Zofingue, Kulm et les communes de Hirschthal, Muhen, Ober-Ent- felden et Unter-Entfelden et Gränichen du district d'Aarau	55,400		3	
<i>37<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les communes de Suhr, Bouchs, Rohr, Biberstein, Densbüren, Küttigen, Erlinsbach et Aarau du district d'Aarau, les dis- tricts de Brougg et Lenzbourg et les communes de Dottikon, Hägglingen, Anglikon et Wohlen du district de Bremgarten .	57,730		3	
A reporter	. . .	2,202,381	6	111

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	113,130	2,202,381	6	111
<i>38<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le reste du district de Brem- garten et le district de Muri	26,308		1	
<i>39<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de Baden, Zur- zach, Laufenbourg et Rhein- felden . . . . .	67,060		3	
		206,498		10
<b>XVII. Canton de Thur- govie.</b>				
<i>40<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Le canton de Thurgovie tout entier . . . . .	113,221		6	
		113,221		6
<b>XVIII. Canton du Tessin.</b>				
<i>41<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de Mendrisio et Lugano et les communes d'Isonne et de Medeglia du district de Bellinzone . . . . .	70,456		4	
<i>42<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i> Les districts de Bellinzone (sans les communes d'Isonne et de Medeglia), Riviera, Locarno, Blenio, Léventine et Valle- Maggia . . . . .	68,182		3	
		138,638		7
A reporter	. . . . .	2,660,738	.	134

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	. . .	2,660,738	.	134
<b>XIX. Canton de Vaud.</b>				
<i>43<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Aigle, Lau- sanne, Lavaux, Pays-d'Enhaut, Vevey et Oron . . . . .	133,158		7	
<i>44<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Avenches, Echallens, Grandson, Moudon, Orbe, Payerne et Yverdon .	85,626		4	
<i>45<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts d'Aubonne, Cos- sonay, La Vallée, Morges, Nyon et Rolle . . . . .	62,595	281,379	3	14
<b>XX. Canton du Valais.</b>				
<i>46<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Goms, Brigue, Rarogne, Viège, Loèche, Sierre, Hérens, Sion et Conthey, moins les communes d'Ardon et Cha- moson (du district de Conthey)	70,692		4	
<i>47<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Les districts de Martigny, Entremont, St-Maurice et Mon- they et les communes d'Ardon et Chamoson (arrondissement actuel) . . . . .	48,746	114,438	2	6
A reporter	. . .	3,056,555	.	154

Division	Population des arron- dissements électoraux	Population des cantons	Nombre de membres à élire par les arron- dissements électoraux	Nombre de membres à élire par les cantons
Report	. . .	3,056,555	.	154
<b>XXI. Canton de Neuchâtel.</b>				
<i>48<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Neuchâtel tout entier . . . . .	126,279	126,279	6	6
<b>XXII. Canton de Genève.</b>				
<i>49<sup>me</sup> arrondissement électoral.</i>				
Le canton de Genève tout entier . . . . .	132,609	132,609	7	7
<b>Population totale de la Suisse et nombre total des membres du Conseil national . . .</b>	. . .	<b>3,315,443</b>	.	<b>167</b>

Art. 2. La loi fédérale du 20 juin 1890\*) est abrogée.

Art. 3. La présente loi sera appliquée lors du prochain renouvellement intégral du Conseil national.

Art. 4. Le Conseil fédéral est chargé, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 17 juin 1874 concernant la votation populaire sur les lois et arrêtés fédéraux, de publier la présente loi et de fixer l'époque où elle entrera en vigueur.

\*) Voir *Recueil officiel*, nouvelle série, tome XI, page 607.

Ainsi décrété par le Conseil national.

Berne, le 19 avril 1902.

*Le président* : D<sup>r</sup> ITEN.

*Le secrétaire* : RINGIER.

Ainsi décrété par le Conseil des Etats.

Berne, le 4 juin 1902.

*Le président* : Casimir von ARX.

*Le secrétaire* : SCHATZMANN.

---

Le Conseil fédéral arrête :

La loi fédérale ci-dessus sera publiée dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 5 juin 1902.

Au nom du Conseil fédéral suisse,

*Le président de la Confédération* :

ZEMP.

*Le chancelier de la Confédération* :

RINGIER.

---

NOTE : Date de la publication : 11 juin 1902.

Délai d'opposition : 9 septembre 1902.

---

---

## **Message**

du

Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale

concernant

les crédits supplémentaires pour 1902 (II<sup>me</sup> série).

(Du 30 mai 1902).

---

Monsieur le président et messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre les demandes de crédits supplémentaires pour l'exercice courant (II<sup>me</sup> série).

---

### **Chapitre deuxième.**

---

## **Administration générale.**

---

### **D. Chancellerie fédérale.**

1. Personnel . . . . .	fr. 3,200
k. Huissiers et commissionnaires :	
1. Traitements . . . . .	fr. 3,200

Un huissier, qui a rempli ses fonctions pendant de longues années, étant décédé le 10 avril 1902, le Conseil fédéral a accordé à sa famille la jouissance de son traitement pendant une année encore.

## **Loi fédérale concernant les arrondissements pour les élections des membres du Conseil national. (Du 4 juin 1902.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1902
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	24
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.06.1902
Date	
Data	
Seite	593-605
Page	
Pagina	
Ref. No	10 075 007

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.